

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION /MEDIATION/EDUCATION

Procès-verbal N°11
Réunion du 24 Septembre 2025



Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : Mme Martine PASDELOUP, MM. Rodolphe MILLET, Michel COUFFIN, Bernard ROCHETTE, Jean-Pierre MAGGI (CD), Maurice SAINT ALBIN

Assiste : M. Fred GALLONDE (CDA)

MATCHS CLASSES SENSIBLES

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

**La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :
Les convocations pour l'organisation des matches sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs convoqués :**

1ère convocation : Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission

2nde convocation : Match perdu à l'équipe concernée en cas de non-présentation devant la Commission

La Commission souhaite à l'ensemble des clubs affiliés au District du Val-de-Marne de football ses vœux les plus sincères pour une belle et riche saison sportive placée sous le signe de la réussite, de l'engagement et du fair-play.

Elle exprime également toute sa reconnaissance et son soutien à l'ensemble des commissions, aux services administratifs ainsi qu'aux instances techniques, dont l'engagement contribue chaque jour au bon fonctionnement et au rayonnement de notre football départemental.

Un remerciement tout particulier est réservé aux forces de l'ordre, dont le soutien et la présence contribuent à la sécurité et au bon déroulement de nos rencontres, lors des matchs classés sensibles.

La séance est ouverte par un mot de bienvenue de l'animateur.

Un retour est effectué sur la saison 2024/2025, suivi de l'adoption des règles de fonctionnement pour la saison 2025/2026.

Les questions diverses sont ensuite examinées et discutées.

L'ordre du jour ayant été intégralement traité, la séance est officiellement levée.

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation